

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2017-036
Direction de l'urbanisme
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Projet de règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage «Centre de recyclage de métaux» dans la zone I1325, secteur Saint-Romuald)
Date : Le 3 mai 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Une entreprise de récupération de métaux désire s'implanter au 438, rue Dumais (lot 2 157 719), secteur Saint-Romuald. Cette propriété est située dans la zone industrielle I1325 (Annexe 1). L'activité demandée correspond à la classe d'usages «P405 Centre de biomasse, d'élimination des déchets, ou de recyclage». Actuellement, ladite zone permet les groupes d'usages : I2 Industrie, I3 industrie avec contrainte et la classe d'usages «I408 Pétrole, charbon ou gaz» associée au groupe d'usages I4 Industrie lourde. La zone en question correspond au Parc industriel Perreault qui comprend, entre autres, les installations de la raffinerie Valero et les bassins d'aérations des eaux usées du secteur Saint-Romuald. Outre la propriété ci-haut mentionnée, deux autres propriétés ont leur adresse sur la rue Dumais. Elles sont occupées par des entreprises œuvrant dans le domaine de l'acier : fabrication de poutrelles ou de persiennes.

Par ailleurs, l'ancienne réglementation d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Romuald (Règlement 273-90 sur le zonage) permettait, à cet endroit, la récupération et le triage de métaux, usages qui étaient associés à la classe d'usages «Industrie lourde».

Compte tenu que la classe d'usages P405 contient plusieurs usages produisant des contraintes importantes et que la venue de l'ensemble de ces usages n'est pas demandée ni souhaitée, alors seul l'usage de centre de recyclage de métaux devrait être permis et contingenté à un seul terrain dans la zone. Ainsi, ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* afin d'autoriser, dans la zone I1325, l'usage spécifique P405 (Centre de recyclage de métaux), de le limiter à un seul endroit dans cette zone, et de prévoir des spécifications applicables à cet usage.

Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA)

Lors de la séance du 27 février 2017, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'accepter un projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement pour autoriser l'usage centre de recyclage de métaux dans la zone I1325 (Résolution : CCUA-2017 00-21).

La modification proposée est conforme au *Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé*.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
---------------	---------	------	------	------

N/A

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____
- Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2017	2018	2019
------------------------------	----------	------	------	------

Compensation : ou N/A Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2017 / 05 / 03**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Procédure de modification réglementaire (Annexe 2).



PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
M ^e Carole Roseberry, DAJ	25/04/2017	En validation avec le volet juridique afférent au projet de règlement, à son objet et à sa procédure de modification réglementaire
M. Pierre-Luc Therrien, chef du Service des permis et inspection	23/01/2017	En validation avec le volet permis et inspection
M ^{me} Doris Dumas, coordonnatrice, Direction de l'environnement	01/03/2017	En validation avec le volet gestion des matières résiduelles
M. Charles Leclerc, conseiller en développement, Direction du développement économique et de la promotion	22/02/2017	Consulté sous l'angle du développement

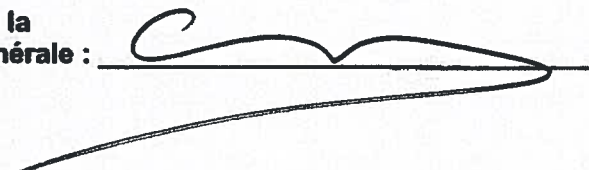
RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'autoriser, dans la zone I1325, l'usage spécifique P405 (Centre de recyclage de métaux), de le limiter à un seul endroit dans cette zone, et de prévoir des spécifications applicables à cet usage.

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plans de localisation
 Annexe 2 : Procédure de modification règlementaire
 Annexe 3 : Projet de règlement

Préparé par :  Sylvain Dionne, stagiaire en urbanisme		Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme	
Recommandé par :			
Sébastien Hamel, gestionnaire de projets corporatifs			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 2017/05/03	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE <hr/> <hr/>
--

Signature de la Direction générale :  **Date :** 2017/5/12







Procédure de modification réglementaire

- **Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**
 - Avis de présentation
 - Adoption du projet de règlement
 - Avis public annonçant une assemblée publique de consultation
 - Assemblée publique de consultation dans l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière Est
 - Adoption du second projet de règlement
 - Avis public - demande d'approbation référendaire
 - Adoption du règlement
 - Avis public concernant l'examen de la conformité au schéma
 - Avis public d'entrée en vigueur



Conseil de la Ville

Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications applicable à la zone I1325**

La grille des spécifications applicable à la zone I1325, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la note 309, ainsi que des spécifications afférentes à celle-ci, indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

